

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA PLACE ANNE MONTAGNON

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU

- Les articles L.2213-1 et L.2213-2 du code général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et les articles L.2212-1 et L.2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,
- Le code de la route en vigueur,
- Les pouvoirs de police du maire qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur,
- La demande d'autorisation faite par Mme GADOUD Sylvie en date du 08/11/2022,

CONSIDERANT

- Qu'en raison de la manifestation « Beaujolais Nouveau » organisée par le comité des fêtes le Jeudi 17 Novembre 2022, il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation sur une partie du parking, situé Place Anne MONTAGNON,
- Sur proposition de Mr le Maire de VALENCIN, et afin d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'installation des stands sur la Place Anne Montagnon, les 4 places de stationnement sur le parking centre de la Place Anne Montagnon, se trouvant face caserne pompier, sera interdit à l'arrêt et au stationnement de tout véhicule, ainsi que les 4 places se trouvant à droite de l'entrée du parking Est de la Place Anne Montagnon, le jeudi 17 novembre 2022 de 11h00 à 00h00

ARTICLE 2 : Le passage permettant d'accéder en véhicule du parking Est au parking centre et Ouest de la Place Anne Montagnon sera fermée à la circulation le Jeudi 17 Novembre 2022 de 16h00 à 00h00.

ARTICLE 3 : La prudence est conseillée

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur Le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux
- Aux services techniques communaux
- Au Service Départemental Incendie et Secours
- A la Police Municipale
- Au Comité des Fêtes

Fait à VALENCIN, le 09 Novembre 2022

Le Maire

Bernard JULLIEN

